



ANCHA[®]

AGENCIA NOTICIOSA CHILENA ANTIFASCISTA

ISSN 0221-1653

CON LA UNIDAD Y LA LUCHA, LA **R**ESISTENCIA VENCERA

No 59

Janvier 1981

2f, 50¢

A Paris: Série de conférences des partis politiques chiliens

Durant les mois d'octobre et de novembre, le comité de solidarité avec le peuple chilien, a tenu à Paris une intéressante série de conférences-débats, animées par des représentants de plusieurs partis politiques chiliens de l'opposition. Au moment de la tombée de ce numéro, les partis qui y ont participé sont le MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire), le Parti communiste révolutionnaire du Chili (PCR), le Parti socialiste du Chili (section de Carlos Altamirano), le Parti socialiste (Coordonnatrice nationale des régions — COPOL), la Gauche chrétienne, le MAPU, le MAPU-Parti des travailleurs, le Parti socialiste (Coordonnatrice nationale des régions — CNR). Ces conférences ont beaucoup aidé à faire connaître les positions de différents partis, à clarifier certains questionnements parmi les exilés, permettant d'établir des points d'unité entre les différentes organisations et de préciser les divergences.

I — Le problème de l'unité et la politique d'alliance

Cette question a été un des points les plus débattus au cours des conférences. Le MIR a prôné la nécessité de cons-

truire un front large antidictatorial qui comprendrait des secteurs de la Démocratie chrétienne. Etant donné le sectarisme et les différents problèmes qui ont entouré la mise sur pied d'un tel front, le MIR a favorisé la création d'un Front civique, dirigé par les personnalités représentant les différents secteurs de l'opposition et à travers lequel l'unité des organisations politiques se réaliserait. Le représentant du MIR a souligné la nécessité de mettre de l'avant l'alternative indépendante de la classe ouvrière, afin de garantir le passage au socialisme; en ce sens, il a fait part du désir du MIR de privilégier le travail avec les secteurs qui ont des objectifs semblables, comme le MAPU et la Gauche chrétienne, entre autres.

Le représentant du PCR a également souligné la nécessité d'un large front social, basé sur l'alliance ouvrière-paysanne comprenant toutes les couches sociales susceptibles d'être mobilisées contre la dictature. Il a signalé l'importance de la défense de la ligne révolutionnaire lors des alliances avec d'autres secteurs antifascistes, comme le PC et la DC. Il a insisté sur la nécessité et l'urgence de former un pôle

alternatif révolutionnaire, pour consolider l'unité des révolutionnaires et assurer une direction prolétarienne au front. En même temps, le représentant a fait une autocritique au nom du PCR pour avoir été incapable de former ce pôle, à cause, entre autres, de son sectarisme. Le PCR a également insisté sur le fait que c'est la base d'unité qui est le plus important et non la quantité de force que l'on peut réunir.

Le Parti socialiste a présenté, lors de sa conférence, les résolutions de son 24e congrès tenu récemment. Sur le problème de l'unité et de la politique d'alliance, le PS a souligné la personnalisation du régime de Pinochet et le fait important que la grande majorité de la population, de l'ex-président Frei jusqu'au journal ultra-réactionnaire "Le Mercurio", manifeste son opposition à la junte. Ainsi, toutes les forces politiques au pays doivent proposer des moyens à court et à long terme pour sortir de la situation actuelle. Dans ce sens, le PS a réaffirmé la ligne du Front des travailleurs, qui soutend l'hégémonie ouvrière. Cette stratégie n'exclue pas les compromis tactiques avec les forces bourgeoises, mais le représentant du PS

4^e P 8851

a exclu cependant toute possibilité de participation à un gouvernement démocrate-chrétien, en tant que force d'appoint. Le PS a insisté sur la nécessité de former un bloc socialiste.

Le COPOL du PS (CNR) a également réaffirmé la ligne du Front des travailleurs et proposé la formation d'un Bloc politique révolutionnaire, qui regrouperait les organisations révolutionnaires de la gauche chilienne, pour développer l'hégémonie ouvrière au sein du Front.

La Gauche chrétienne (IC) a souligné la nécessité de créer une nouvelle dynamique d'unité, étant donné que l'Unité populaire se trouve paralysée. Ils ont mis de l'avant pour ce faire la nécessité de créer la "Convergence socialiste", une coordination large de forces qui vise une plus grande démocratie et le socialisme. Il existe à l'heure actuelle un Comité de liaison formé de la Gauche chrétienne, du MAPU et du MOC (MAPU — ouvrier et paysan) qui doit préparer un projet minimal, développer la résistance là où travaillent ces partis et mobiliser pour la solidarité internationale. A l'intérieur de la "Convergence socialiste" on retrouve le problème des différentes évaluations de la politique du Parti communiste. La IC a affirmé avoir des divergences avec le PC sur différentes questions, entre autres: le socialisme et la démocratie, l'hégémonie de la gauche, la politique internationale. Mais la "Convergence socialiste" n'est pas "anti-PC", étant donné que ce parti sera nécessaire lors de la révolution chilienne. La IC a mis de l'avant la nécessité de travailler avec la Démocratie chrétienne et d'amener les militants à des positions de gauche.

Le MAPU s'est également prononcé sur la création de la "Convergence socialiste", et a informé de la tenue d'une conférence au Chili qui a regroupé le MOC, le MAPU, l'IC et le PS (secteur Altamirano). L'idée que fait naître la Convergence, c'est qu'il y a au Chili un versant socialiste et un versant communiste. La Convergence veut unifier les socialistes pour qu'ils s'entendent mieux avec les communistes et pour forger l'unité de la gauche sur cette base. Le MAPU accorde une grande importance à ce processus. En ce qui a trait à la DC, le MAPU pense qu'il est fondamental de conclure un accord avec ce parti, en premier lieu pour renverser la dictature et, deuxièmement, pour tenter de développer un consensus anti-capitaliste, avec au moins un secteur de la DC. De toutes façons, le MAPU est en faveur de mener conjointement la lutte avec le DC, là où elle se trouve.

Le MAPU — Parti des travailleurs a souligné la nécessité de créer l'unité par en bas et de développer des organismes révolutionnaires, ceux que les masses se donnent, plutôt que créer une superstructure "par en haut". L'unité doit se réaliser dans la lutte même et non à travers des fusions qui ne

résisteront pas à la première conjoncture importante.

II- Violence révolutionnaire et lutte armée:

Tous les partis ont mis de l'avant la nécessité de lutter pour renverser la dictature et tous ont manifesté la volonté, ou du moins l'inévitabilité pour eux de recourir à la lutte armée, à la violence révolutionnaire. Le MIR a rendu compte de ses activités de propagande armée et a mentionné les embryons de milices populaires qui se développent et qu'eux-mêmes mettent sur pied. Pendant le débat qui a eu lieu à la conférence du MIR, on a beaucoup discuté de la conception de la lutte armée: faut-il simplement un groupe de personnes bien entraînées et armées (thèse no 1) ou une violence de masse, le peuple en armes (thèse no 2).

Les autres partis qui ont participé à la série de conférences ont pris position pour la thèse no 2. Là-dessus, le PCR a dit que ce qui était le plus important c'était de développer la conscience des masses de la nécessité de la lutte armée et de les mobiliser pour la lutte en général, pour en arriver ainsi naturellement à la lutte armée; on ne condamne cependant pas "du haut de notre chaire" les actions armées qui existent déjà, qui sont une manifestation de l'opposition au fascisme. Le Parti socialiste a dit qu'il fallait renverser l'Etat bourgeois et non pas seulement le réformer; le peuple doit non seulement arriver au gouvernement, mais il doit prendre le pouvoir et cela par les armes. Le PS a signalé sous forme d'autocritique, qu'il n'y a pas eu de travail révolutionnaire de fait au sein des forces armées sous le gouvernement de l'Unité populaire.

La Gauche chrétienne a également souligné qu'il faut renverser la dictature par la force, mais que le moment n'était pas venu pour cela et qu'il ne fallait pas être volontariste; elle a également dit que parler aujourd'hui de contingent mécontent et "démocratique" est un manque de sérieux. Le MAPU a insisté sur l'inévitabilité de la violence dans le renversement de la dictature, que cette violence doit être la violence des masses et non d'un petit groupe et qu'elle ne peut s'exprimer que par une insurrection populaire. Le représentant du MAPU a cependant fait remarquer la nécessité de diminuer le degré de violence pour la résolution des contradictions sociales. Pour sa part, le MAPU — Parti des travailleurs a réaffirmé l'importance que le peuple ait sa propre armée mais que ces forces armées se constituent par la base, dans le feu de la lutte, pour qu'elles soient une véritable armée populaire. Les deux secteurs du PS (CNR) ont aussi insisté sur la nécessité de la lutte armée pour que le peuple renverse la dictature et qu'il prenne le pouvoir.

III- Crise au sein de la gauche

Ce point a surgi à travers plusieurs interventions comme le reflet de la réalité vécue au sein des partis de la gauche chilienne. Ceux qui se sont le plus étendus sur le sujet ont été la Gauche chrétienne, le MAPU et le MAPU-PT, et de tous les partis présents à la conférence, seul le MIR a dit ne pas traverser de crise en son sein.

Pour la Gauche chrétienne, la crise vient du manque de direction de la part de l'Unité populaire et, en général, du fait qu'il y a un écart entre le mouvement réel des masses et sa remontée et la direction des partis politiques. Il est clair pour la Gauche chrétienne que l'Unité populaire n'exerce pas sa direction à l'heure actuelle et que la crise qu'elle traverse est profonde puisqu'elle ne s'est pas réunie depuis un an. L'IC a donc mis de l'avant la nécessité de renouveler sur la base de la mobilisation des masses et d'un projet historique nouveau. Le Parti socialiste a constaté la crise de la gauche et son 24e Congrès a tracé les lignes pour la direction politique des ouvriers. De même, le PCR et le PS (CNR) ont également constaté que cette crise traverse la gauche en général et leurs propres organisations en particulier. Le PS (CNR) soulignant que la crise de la gauche se manifeste à travers la crise et la division au sein du parti socialiste. Le MAPU a signalé que le récent "plébiscite constitutionnel" a fait apparaître crûment la distance entre la "classe politique" et le mouvement social réel. Cela s'est traduit par un reflux du mouvement des masses (qui était en ascension) et la perte d'illusions parmi différents secteurs de l'opposition. Il faudrait redéfinir ce qu'est la politique et renouveler les programmes et structures des partis. En ce qui a trait à l'UP, le représentant du MAPU (ainsi que celui de l'IC) a soutenu que c'est une superstructure qu'il faut dépasser, qui ne représente plus rien aujourd'hui, mais qu'il n'en existe pas d'autre et que pour cela ils y participent.

Le MAPU-PT est celui qui s'est le plus attardé à la crise de la gauche chilienne. Il a souligné que cette organisation est en crise parce que la gauche chilienne traverse une crise ainsi que le mouvement ouvrier mondial. Ils ont articulé ces affirmations autour principalement des points suivants: la structure et la conception du parti révolutionnaire; la conception du socialisme (on a confondu la période de transition avec le socialisme, et le socialisme avec le capitalisme d'Etat); l'insertion des partis politiques au mouvement réel des masses (problèmes de la ligne de masses). On ne peut dire que cette crise ait été surmontée et le MAPU-PT est le premier à reconnaître la permanence de cette crise au sein de son parti.

IV — Politique Internationale

C'est sur cette question qu'on a pu observer le plus grand nombre de divergences entre les partis qui participaient à la conférence. En général, le débat a tourné autour de la position des différents partis face à l'URSS et sa politique. Par exemple, le MIR a dit que "l'URSS et le camp socialiste sont des alliés stratégiques de la révolution chilienne", et répondant à une question sur l'intervention soviétique en Afghanistan, les représentants du MIR l'ont qualifiée de "secours internationaliste à un processus révolutionnaire en danger". Contrairement à cela, la IC a affirmé qu'elle n'était pas disposée à accepter pour le Chili le "socialisme" qui existe en URSS, et que sur ce point, comme sur l'intervention soviétique en Afghanistan, ils avaient des divergences avec le PC. Ils ont cependant dit que l'URSS et les pays de ce bloc sont socialistes, un socialisme bureaucratique, avec des défauts, mais en fin de compte un socialisme quand même. Le représentant du MAPU s'est également exprimé à peu près dans ces termes.

Le PS et les deux secteurs du PS

(CNR) ont dit qu'ils condamnaient l'invasion de l'Afghanistan et ont laissé entendre qu'ils appuyaient le mouvement ouvrier polonais. Le PS a signalé que son 24^e congrès avait nommé une commission pour étudier la nature sociale des pays comme l'URSS, la Chine, etc. Le MAPU-PT et le PCR ont qualifié l'URSS de pays impérialiste où il existe un capitalisme d'Etat et ont condamné l'invasion de l'Afghanistan; les deux partis ont également signalé le fait que l'aiguïsement de la rivalité entre l'impérialisme yanqui et le social-impérialisme soviétique conduit le monde rapidement vers une troisième guerre mondiale.

V- Autres points

Plusieurs autres problèmes ont été mis de l'avant pendant les débats par les partis présents aux conférences. Le représentant de la Gauche chrétienne a, par exemple, parlé de l'importance qu'a aujourd'hui pour la révolution en Amérique latine le mouvement chrétien; les chrétiens sont non seulement des alliés possibles, mais ils sont nécessaires pour le processus de libération. Une des bases de cette affirmation réside dans la théologie de la libération, base idéologi-

que du mouvement populaire chrétien. Le MAPU s'est étendu sur le problème de l'influence qu'a atteint le régime dictatorial dans certains secteurs de la population. Cette influence est due, entre autres, au système économique, malgré la manière dont il fonctionne, avec la pénétration de l'esprit de consommation chez les gens; on peut aussi ajouter que le régime a atteint une certaine influence par la répression et la propagande. Tout cela, selon le MAPU, joue beaucoup en faveur de l'influence de la dictature dans la conscience populaire spontanée. Pour sa part, le représentant du PCR en réponse à une question sur l'opinion des marxistes-léninistes autour des nouveaux problèmes de la société moderne (féminisme, critères de développement industriel, drogues, nouvelles valeurs morales, etc.) a souligné la faiblesse des études marxistes sur ces questions et la nécessité de les aborder avec un esprit de renouveau.

Note: Cet article a été élaboré à partir de notes prises pendant les différentes conférences. Le comité de rédaction d'ANCHA accepte toute rectification, ou ajout de la part des partis qui ont participé aux conférences.

Les lois que peut dicter la junte selon la nouvelle constitution

Nous faisons la liste suivante pour vous permettre d'apprécier l'importance des lois que la constitution permet à la junte de dicter. Ces lois que quatre individus vont dicter dans la majorité des cas ne pourront être retirées sans la majorité absolue du parlement élu.

— Loi sur le terrorisme qui définira qui sont les terroristes, comment ils seront jugés et quelles seront les sanctions.

— Loi sur les élections qui établira la procédure électorale et déterminera les districts électoraux (traditionnellement pour assurer que la majorité des élus représente les classes au pouvoir). Prenez les districts-centres à faible densité de population par rapport au nombre d'élus pour les districts populaires.

— Loi sur les partis politiques qui précisera les objectifs de ceux-ci, leur mode de fonctionnement, les sanctions qui peuvent leur être attribuées, etc. Les partis politiques demeureront interdits sans exception jusqu'à ce que cette loi soit adoptée.

— Loi sur le droit à la sécurité sociale.

— Loi qui déterminera les secteurs de production où les travailleurs n'auront pas droit à la négociation collective et à la grève.

— Loi qui établira les mécanismes qui "assurent" l'autonomie des syndicats et la sanction prévue pour ceux "qui en font mauvais usage".

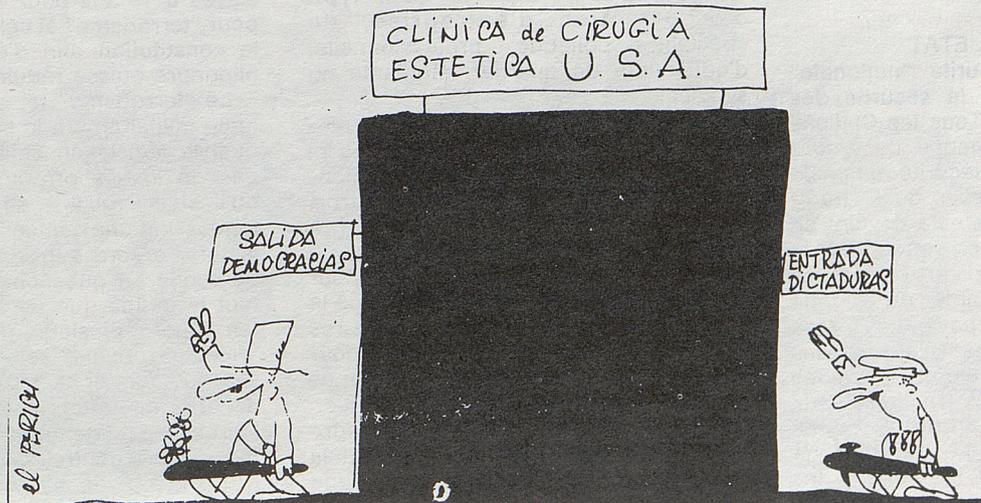
— Loi qui déterminera quelles substances minières peuvent être l'objet de concessions pour des particuliers et la procédure à suivre.

— Loi organique de la Banque centrale de laquelle dépend l'émission de billets (inflation possible), et le crédit.

— Loi qui réorganise l'administration publique et qui "protège" la carrière de fonctionnaire.

— Loi qui fixera les fonctions et les attributions du Conseil national de radio et de télévision, la censure, etc.

— Loi de censure cinématographique.



La nouvelle constitution, modèle de la légalité fasciste

Dans un numéro passé de ANCHA, nous analysons le "plébiscite"; nous soulignons le manque d'alternative, l'absence de libertés fondamentales pour pouvoir mettre de l'avant et discuter une alternative, la manipulation des résultats. Nous avons également vu comment le gouvernement a présenté la constitution comme "la fine pointe de la lutte contre le terrorisme". Nous expliquons qu'ils tentent de tromper l'opinion publique à l'échelle nationale et internationale et de fixer les règles du jeu pour prolonger le règne de Pinochet alors que le bloc réactionnaire est de plus en plus divisé. Nous avons examiné le discours de Frei et nous avons fait ressortir les citations qui démontrent que l'opposition bourgeoise, à laquelle s'est rallié le Parti communiste de Corvalan et les dirigeants des partis qui le suivent, cherche à partager le pouvoir avec les fascistes, en échange d'un "pacte social" qui trahit la lutte des travailleurs.

Dans ce numéro, nous faisons paraître une synthèse de certains aspects de la constitution, cette constitution qui va permettre à Pinochet d'abandonner la présidence le 11 mars 1997 pour occuper le poste de sénateur à vie. Evidemment, une constitution de cette nature fait disparaître toute illusion d'"ouverture" que ceux qui croient aux élections sous un régime militaire alimentent. Une telle constitution fait voir plus clairement au peuple qu'il pourra seulement se libérer par une lutte de plus en plus violente, que dans cette lutte le peuple doit constituer un large front sous la direction des secteurs révolutionnaires les plus conséquents, rejetant la voie de la conciliation et des "compromis" à laquelle l'opposition bourgeoise tente de l'amener.

Résumé de la nouvelle constitution

1- LES DEVOIRS DE L'ETAT

— Garantir la sécurité "nationale" (ceci fait référence à la sécurité des secteurs au pouvoir). Tous les Chiliens ont "le devoir fondamental de... contribuer à préserver la sécurité nationale et les valeurs essentielles de la tradition". (C'est-à-dire que cela devient un devoir de se convertir en vendu pour le régime et de préserver la nature capitaliste et dépendante du régime traditionnel dans notre pays). Les forces armées sont décrétées "essentiels pour la sécurité nationale et la garantie de l'ordre institutionnel". On interdit aux civils la possession d'armes. Pour assurer aux forces armées le rôle de "garants" ou "arbitres suprêmes", les

commandants-en-chef de l'armée ne peuvent être destitués pour 4 ans. (Ainsi, le successeur de Pinochet ne pourra pas défaire la machine mise en place par Pinochet — que de choses peuvent se passer en 4 ans!)

— "Promouvoir l'intégration harmonieuse de tous les secteurs de la nation" (c'est-à-dire la conciliation de classes, en finir avec la lutte de classes; et comme ceux qui luttent sont les déshérités, il faut comprendre par là qu'il est du "devoir de l'Etat" de liquider les luttes de ces derniers).

2- L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETE (LE POUVOIR):

Cet exercice revient aux seules "autorités". La participation du peuple se limite aux farces électorales. Le vote est déclaré "obligatoire."

— Les organisations, mouvements ou partis qui propagent la violence (contre les fascistes) ou une conception de la société ou de l'Etat ou de l'ordre juridique fondée sur la lutte de classes sont déclarés **hors-la-loi** (comme si l'actuel régime n'était pas la meilleure preuve de ceci). Cet interdit ne peut être changé par une simple loi. La constitution établit en effet qu'il faut un mécanisme spécial pour changer cet interdit. Les biens des "associations illégales" seront confisqués.

3- LES ACTES DESTINÉS À PROPAGER CES DOCTRINES SERONT PUNIS:

Ceci comprend une simple conversation téléphonique ou une lettre privée à une publication quelconque.

Toute personne peut dénoncer ces "délits". Les peines établies sont l'interdiction d'occuper un emploi pendant 10 ans dans: l'administration publique (même si ce sont des postes élus), dans des institutions d'éducation ou médias d'information (quelle que soit l'importance de la fonction), défense d'être dirigeant de n'importe quel type d'organisation d'entreprise, de spécialité, politique, professionnelle, d'éducation, de quartier, étudiante ou syndicale.

Les personnes sanctionnées ne peuvent être réhabilitées (même par une loi spéciale). C'est le tribunal constitutionnel qui jugera. Il sera composé de trois ministres de la Cour suprême (Le pouvoir judiciaire a été le seul pouvoir à reconnaître le coup d'Etat et la Cour suprême est le bastion traditionnel de la réaction chilienne). Ces trois ministres sont élus par des votes successifs pour assurer que l'actuelle majorité obtienne 3 postes et que personne de l'opposition ne passe. Ce tribunal va comprendre également trois avocats, deux désignés par le Conseil de sécurité qui regroupe

les 4 généraux-en-chef des forces armées, ainsi que Pinochet, Alessandri et le président de la Cour suprême. Le troisième avocat sera nommé "par le Sénat" mais comme celui-ci n'existe pas, il sera en réalité nommé par le Conseil d'Etat composé de "personnalités" toutes désignées par la Junte militaire et présidé par Jorge Alessandri.

4- LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

a) Qui sont les terroristes? Evidemment, ceux qui ont assassiné plus de 30,000 Chiliens, torturé plusieurs dizaines de milliers de personnes non seulement ne sont pas considérés comme faisant partie de cette catégorie, mais en plus ils se confèrent l'autorité de **déterminer** par une loi ultérieure **dictée par la Junte** quels sont ceux que l'on peut qualifier de terroristes.

Mais plus encore, cette loi sera une loi à "quorum qualifié" c'est-à-dire qu'elle ne pourra être modifiée sans une majorité spéciale par le parlement qui va être élu en 1990 (majorité absolue de députés et sénateurs en fonction).

b) Comment les "terroristes" vont-ils être jugés et sanctionnés? Cela va également être déterminé par la loi mentionnée plus haut. Mais la constitution autorise déjà les "autorités" à maintenir ces "terroristes" sous leur pouvoir pendant 15 jours avant de les amener devant un tribunal compétent. Tous ceux qui sont passés par la torture savent ce qui peut se passer en deux semaines d'horreur.

Les interdictions d'occuper un emploi dans l'administration publique, dans les établissements d'éducation ou moyens de communication de quelque nature que ce soit, les incapacités à pouvoir être dirigeant d'entreprise, d'association politique, professionnelle, d'éducation, de quartier, étudiante ou syndicale sont élevés à 15 ans pour ceux condamnés pour "terrorisme" et cela est prévu dans la constitution afin d'éviter qu'une loi ultérieure puisse réduire la sanction.

Le "terrorisme" tel que défini par la Junte militaire sera le seul délit pour lequel la législation chilienne ne prévoit pas de liberté provisoire. C'est-à-dire qu'il suffira qu'il y ait des "soupçons fondés" (et une confession arrachée par la torture sera suffisante) pour que la personne en question passe en prison tout le temps que durera le processus (en général plusieurs années).

Le "terrorisme" selon la constitution, sera toujours considéré comme un délit de droit commun, c'est-à-dire qu'il est impossible de demander l'asile politique (ce qui est contraire aux traités internationaux) et si une ambassade

octroyait l'asile politique, la personne qui en bénéficie n'obtiendra pas de sauf-conduit pour quitter le pays.

Enfin, en rapport avec le "terrorisme", la constitution établit qu'elle ne procédera à aucune amnistie (par loi), et aucun pardon (par décret). Ils réussissent ainsi à rendre inutile la pression sociale en faveur d'une amnistie qui pourrait se déclencher comme ce fut le cas en Espagne.

5- LES PORTES OUVERTES À TOUT ARBITRAIRE

La constitution établit dans l'article 23 un délit plutôt original. Ce délit peut être perpétré par n'importe quel "groupe intermédiaire de la communauté" (toute association syndicale, communautaire, sportive, féminine, groupe d'intellectuels ou d'artistes, etc.) et leurs dirigeants s'ils font "mauvais usage de l'autonomie que la constitution leur reconnaît, en intervenant indûment dans des activités en dehors de leurs fins spécifiques". Evidemment, le "mauvais usage de l'autonomie", "intervenir indûment", "activités en dehors des fins spécifiques" vont être définies par une loi dictée par la junte militaire qui déterminera aussi les peines pour ces délits.

L'objectif des fascistes est d'éviter que ces "groupes intermédiaires" s'attaquent au régime et de réduire les partis politiques progressistes à de simples cercles qui fonctionnent pour donner du vernis au cirque électoral que dirigent les autorités.

6- RESPECT DES SYNDICATS

Chacun des points que nous avons vu ont une répercussion directe sur la vie syndicale. Mais en plus la constitution consacre le parallélisme, car elle permet l'existence de plusieurs organisations à la base afin de diviser les travailleurs et d'affaiblir leur lutte. L'ancienne constitution ne disait rien à

ce sujet et l'ancien code du travail établissait une sorte de syndicat unique dans les industries de plus de 25 ouvriers. La nouvelle constitution met fin à cette conquête et établit que "personne ne peut être obligé d'appartenir à une association" et "l'affiliation syndicale est toujours volontaire".

De plus, pour éviter qu'un éventuel gouvernement, qui pourrait être élu dans dix ans, change la loi, la constitution interdit la grève pour tous les fonctionnaires de l'Etat, des municipalités et des services publics ou de services dont la paralysie pourrait causer "des dommages graves pour la santé, l'économie du pays, l'approvisionnement de la population ou la sécurité nationale". Comme on peut voir, tout cela est tellement flexible que le gouvernement peut l'interpréter à sa guise.

7- LE POUVOIR ABSOLU DU PRÉSIDENT EST EXTRÊMEMENT RENFORCÉ

— La période présidentielle est prolongée à 8 ans.

— Le poids du président de la République devient tellement décisif quand il s'agit de passer des lois qu'il peut imposer sa volonté à moins que les 2/3 de tous les députés et les sénateurs ne s'unissent contre lui. Mais disons tout de suite qu'une telle opposition majoritaire ne pourra jamais se constituer étant donné que le président détient aussi les pouvoirs suivants:

— Le président peut dissoudre la chambre des députés.

— Une partie importante du Sénat est nommée par le président — il nomme certains sénateurs directement, d'autres sont nommés par le biais de son influence au Conseil de sécurité nationale et à la Cour suprême.

Sur certaines questions, telles les questions économiques (salaires pour le

secteur public ou privé, budget national, impôts, emprunts), les questions liées aux services publics, aux négociations collectives et à la sécurité nationale, le Congrès ne peut prendre aucune initiative c'est-à-dire le Congrès ne peut présenter aucun projet de loi à cause de leur importance. Le Président de la République est le seul habilité à faire des propositions, et le parlement a seulement le droit d'approuver, de retrancher ou de rejeter, mais il ne peut rien ajouter aux propositions.

— Le Président a le droit de suspendre l'application d'une loi, en partie ou totalement, s'il juge que les ressources économiques prévues par le Congrès sont insuffisantes. Sur la base des informations qu'il reçoit des organismes techniques sous ses ordres, il est libre de juger si les ressources financières nécessaires à l'application d'une loi suffisent.

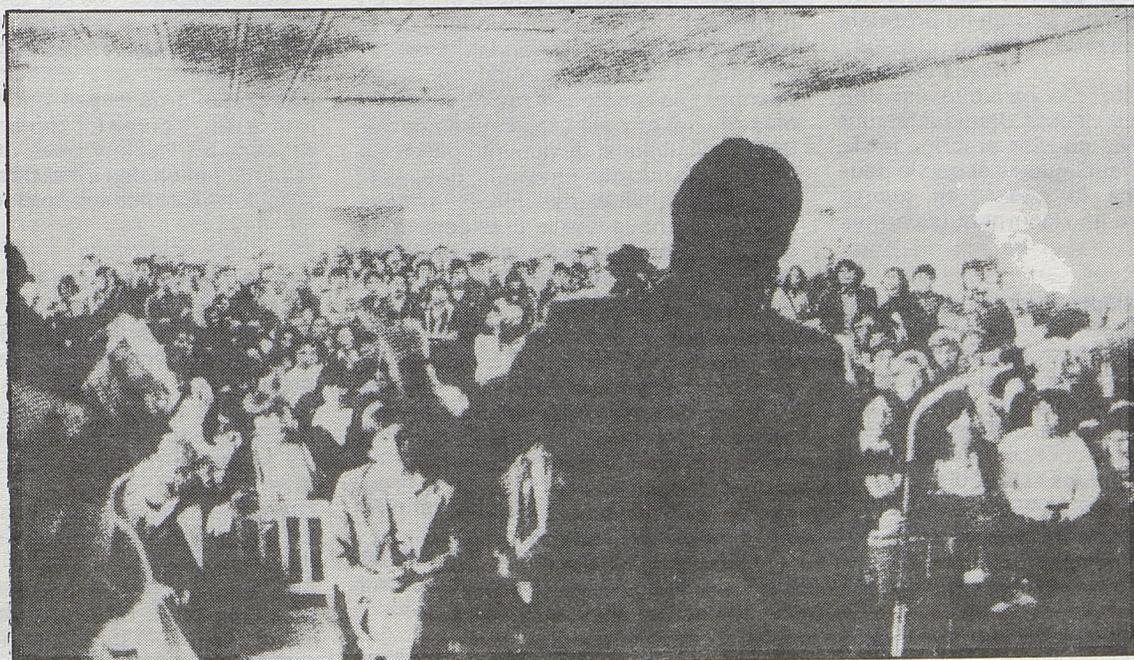
— Le président peut légiférer à la place du Congrès pour une période allant jusqu'à un an si une majorité docile du Congrès lui confère ce pouvoir.

— C'est aussi le président qui détermine les règlements nécessaires à l'application des lois.

— Il peut muter les juges avec l'accord de la Cour suprême. Cela met fin au simulacre d'indépendance du pouvoir judiciaire.

— C'est le président qui nomme les commandants-en-chef des forces armées, les ministres, les sous-secrétaires, les intendants, les gouverneurs, les maires, les ambassadeurs, les juges et commissaires de la cour, les contrôleurs et tous les hauts fonctionnaires.

— Enfin, c'est le président qui décrète les états d'exception qui légalisent la répression. Mais l'importance de cette



question nous oblige à en parler plus longuement.

8- LES SOI-DISANTS "ÉTATS D'EXCEPTION"

Les états d'exception sont un mécanisme qui permet au pouvoir exécutif et aux forces armées de concentrer entre leurs mains des pouvoirs qu'ils n'ont pas en "temps normal"; mais comme nous allons voir les critères qui leur permettent de faire cela sont tellement vagues, et de toutes manières le jugement du président de la république a tellement de poids qu'en pratique c'est lui qui décide, même si formellement il doit "consulter" d'autres organismes. De toutes façons, l'usage et l'abus au Chili et dans d'autres pays d'Amérique latine (comme la Colombie) qui vivent en permanence sous des "états d'exception", renouvelés à tout bout de champ doivent nous enlever l'illusion que ce mécanisme sera utilisé que dans les cas indispensables. Si les prétextes manquent, ce qui serait très étrange, ils peuvent toujours être fabriqués.

Les articles temporaires de la constitution établissent de toute façon à titre "préventif" des pouvoirs spéciaux pour que Pinochet puisse continuer à "normaliser" le pays. Ces pouvoirs sont les mêmes qu'il a utilisés jusqu'à maintenant et qu'il pourra continuer d'utiliser comme nous le verrons plus loin.

a) **l'état d'assemblée:** en vigueur en "situation" de guerre extérieure (ne veut pas nécessairement dire la guerre comme telle). Une fois approuvé par le Conseil de sécurité, le président est habilité à suspendre les "libertés individuelles", le droit de réunion, la liberté d'information, d'opinion et de travail. Il peut aussi restreindre le droit d'association, le droit de syndicalisation, et censurer le courrier et les communications, limiter le droit de propriété et saisir des biens.

L'ampleur de ces pouvoirs est une preuve que les classes dominantes ont peur de ne pas pouvoir embrigader le peuple dans "leur" guerre et que le peuple transforme la guerre en guerre révolutionnaire en retournant les armes contre eux.

b) **l'état de siège:** en vigueur en cas de "guerre intérieure" ou simplement de "désordres intérieurs". Ces situations ne sont évidemment pas définies et c'est le président du Conseil de sécurité qui décrète l'état de siège. Le Congrès a dix jours pour se prononcer sur l'état de siège, mais ce temps se calcule "à partir du moment où le président de la république soumet la déclaration d'état de siège à la considération du Congrès", et il n'y a pas de délai précis pour cela. En vertu de l'état de siège, ils peuvent procéder à des arrestations dans des

habitations autres que des prisons (comme celles que la police secrète possède en maints endroits); ils peuvent expulser du territoire, interdire l'entrée ou la sortie du pays, restreindre la liberté de circulation, le droit de réunion, d'opinion, d'association et de syndicalisation, ils peuvent censurer le courrier et les médias d'information (oraux ou écrits), et déporter des individus.

Dans les deux cas, l'état d'assemblée et l'état de siège, on ne peut avoir recours à aucune protection ou demande d'asile (habeas corpus).

c) **l'état d'urgence:** en vigueur dans le cas de "perturbation grave de l'ordre public, de dommages ou de danger pour la sécurité nationale". L'état d'urgence est décrété par le président en accord avec le Conseil de sécurité. Il leur permet d'adopter des mesures comme la restriction du droit de se déplacer, l'interdiction d'entrer ou de sortir du territoire, la restriction du droit de réunion et d'opinion, et l'imposition de la censure sur l'information et les communications, etc.

d) **l'état de catastrophe:** en vigueur dans le cas de calamités tel que des tremblements de terre, sécheresses, inondations, etc. En vertu de l'état de catastrophe on peut restreindre la circulation et le transport de personnes et marchandises, la liberté de travail, d'information, d'opinion et de réunion; on peut exproprier des biens et établir des limites au droit de propriété.

Les mesures d'expulsion du territoire sont maintenues même si l'état d'exception qui les justifiait n'est plus effectif.

9- UN PARLEMENT SANS POUVOIR RÉEL QUI ACCOMPLIT LA VOLONTÉ DE L'EXÉCUTIF

— Le Sénat sera composé de membres élus (26), et non élus (12). Les membres non élus peuvent se diviser en membres à vie (3 ex-présidents de la république — Alessandri, Frei et Pinochet, s'il laisse son poste) et en membres nommés. Les membres nommés sont: quatre sénateurs nommés par le Conseil national de sécurité parmi les ex-commandants-en-chef des différentes branches des forces armées (rappelons-nous que le président de la république préside le Conseil et nomme les commandants-en-chef).

— Trois sénateurs élus par la Cour suprême par votes successifs pour qu'ils représentent la majorité et qu'aucun ne soit élu par la minorité. Les élus doivent être deux ex-ministres de la Cour suprême, et un ex-contrôleur-général de la république (rappelons-nous que les ministres de la Cour suprême et le contrôleur sont nommés par le président de la république).

— Deux sénateurs élus directement par le président de la république parmi les ex-recteurs de l'université et les ex-ministres de l'Etat.

En résumé, comme ces derniers peuvent être des militaires, et que ceux qui sont élus par le Conseil national de sécurité le sont à coup sûr, les membres nommés du Sénat seront probablement six militaires choisis directement ou indirectement par le président de la république et trois civils élus par la réactionnaire Cour suprême.

Le rapport entre sénateurs "élus" (26) et non-élus (12) n'est pas un hasard. Pinochet peut ainsi, en plus de toutes les manœuvres "légales" et illégales qu'il pourra faire lors de la rédaction et l'application de la loi des élections, compter sur un tiers du Sénat. Même dans l'hypothèse impossible que 100% des "élus" soient contre le gouvernement, avec le tiers des sénateurs il peut faire approuver les lois qu'il propose et bloquer ou faire modifier toutes les lois qui ne viennent pas de lui. De plus, le Sénat agit comme "jury" dans le cas d'accusations constitutionnelles contre le président, les ministres, les maires, gouverneurs, généraux-en-chef, juges des hauts tribunaux de justice, etc. pour des délits comme une infraction à la constitution ou aux lois, corruption, etc.

10- TRIBUNAL DES ÉLECTIONS

Sera composé de trois ministres de la Cour et d'un avocat élu par la Cour suprême par le système de votes successifs que nous avons vu, pour assurer leur origine réactionnaire. A cela s'ajoute un ex-président du Sénat ou de la Chambre des députés choisis au sort.

En province, ce tribunal sera constitué des deux représentants désignés par le tribunal national des élections plus un ministre élu par la Cour d'Appel.

11- ADMINISTRATION RÉGIONALE, PROVINCIALE, ET COMMUNALE

Pour remplacer les régisseurs élus on établit des "Conseils de développement" composés de représentants des forces armées, des carabiniers et de principaux organismes publics, dont la majorité doivent, toutefois, être dévoués au "secteur privé". Cependant, la participation des syndicats à ces conseils est explicitement exclue.

12- LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Il faut le vote favorable des 3/5 des députés et sénateurs en exercice. Le président de la république a le droit de veto sur la réforme et si les chambres n'approuvent pas ses points de vue, il n'y a pas de réforme sur les points de divergence à moins que les deux chambres réussissent à convaincre les 2/3 de leurs membres en exercice (n'oubliez pas qu'un tiers du Sénat n'est pas élu). Et si cela arrive malgré tout, le président peut, de toutes façons, faire appel au peuple par référendum.

Un comité d'étudiants chiliens mis sur pied à l'Université de Paris VIII

A la fin de 1980, il y a eu une rencontre de 25 étudiants chiliens à l'Université de Paris VIII qui ont officiellement créé le Comité des étudiants chiliens de cette université. Les objectifs du Comité ont été publiés dans un éditorial dont nous publions des extraits plus loin. Le comité a immédiatement fait parvenir une lettre de solidarité à la lutte des étudiants de philosophie de l'Université du Chili qui étaient en grève contre l'ingérence des militaires dans les universités. Le comité a aussi envoyé un message de soutien à la Troisième rencontre de la Femme travailleuse, organisée au Chili par la section féminine de la Coordinatrice nationale syndicale.

Voici des extraits de l'éditorial du Comité:

"Si tu es étudiant chilien à cette université, tu as probablement vu certains camarades durant le deuxième semestre de la dernière année académique effectuant des tâches dans le cadre de la campagne pour le droit inconditionnel des exilés chiliens de retourner dans leur pays.

Le caractère même de la tâche que nous assumons (la lutte pour le droit au retour), a constitué la base essentielle

de la formation de ce comité. Ce comité est différent des autres comités qui ont été créés en ces années d'exil. Il n'est pas le résultat d'un accord entre directions partisans. Depuis le début, notre travail et notre fonctionnement s'est effectué sur des bases claires et non équivoques: nous serons un **Comité de base véritablement large, unitaire et démocratique** où il ne sera pas question de militantisme partisan ou de positions idéologiques particulières pour qu'une personne qui s'intègre au Comité pour y travailler puisse également partager tous les aspects de la vie du comité."

Plus loin dans l'éditorial on touche le problème du manque d'intérêt et de la passivité de plusieurs étudiants chiliens. A ce sujet, ils signalent:

"Rien n'est plus facile que de disqualifier ces compagnons avec le fameux discours du "manque de conscience", de la dépolitisation croissante, conséquence d'un exil prolongé, etc. Même si ces facteurs existent, nous croyons qu'ils ne sont pas suffisants pour expliquer un phénomène aussi large et généralisé. Notre courte et modeste existence en tant que Comité nous a montré que souvent ce qui man-

que c'est une **proposition capable de motiver les gens**, pour que la réponse soit enthousiaste et généreuse. Sans une action qui reflète et corresponde aux intérêts et aux inquiétudes de la grande majorité, tout "l'activisme qui se déploie est inutile, on atteindra au plus un bon "rouage technique" de la minorité organisée..."

C'est pour ces raisons et d'autres encore que nos efforts actuels s'orientent vers la constitution d'un **Comité des étudiants chiliens à l'Université de Paris VIII**, qui sera capable d'impliquer d'une manière ou d'une autre l'ensemble des compatriotes de ce centre universitaire".

Enfin, l'éditorial indique qu'il n'y a au Comité aucun programme, ni poste de direction, entre autres parce que jusqu'à maintenant son fonctionnement s'en est passé, et que s'il était nécessaire de définir un programme plus précis et de nommer certains représentants, "cela se ferait par accord majoritaire et en appliquant les principes de **démocratie directe**, c'est-à-dire l'élection et la révocabilité des dirigeants par le collectif en tout temps".

Création d'une fédération des syndicats des travailleurs de Maipu

Au mois d'août dernier, une Fédération des syndicats de la région de Maipu, une des zones industrielles de la périphérie de la ville de Santiago, a été mise sur pied. Le comité de rédaction de ANCHA a reçu le discours prononcé par le président de la direction de la Fédération des syndicats des travailleurs de Maipu (FSTM) à l'assemblée inaugurale de la Fédération le 14 août. Nous reproduisons ci-après des extraits du discours, qui donnent une idée des objectifs et des points de vue de la fédération.

"Nous avons voulu nous adresser à vous par cette assemblée de la Fédération des travailleurs de Maipu, pour vous faire connaître quelles seront les lignes d'action de l'organisation que nous avons créée au service des travailleurs de Maipu. (...)

Nous voulions une fédération unitaire, où il n'y aurait pas de différence entre syndicats du textile, de la métallurgie ou de l'alimentation, etc. Où tous pourraient participer. C'est l'option qui a été prise à

partir des enseignements de la première ronde de négociation collective. Les travailleurs ne se demandent pas s'ils sont de la même branche ou non avant de s'entraider. Ainsi, la solidarité avec les syndicats en grève de Maipu est venue principalement des travailleurs de la commune.

Nous voulions une fédération qui ne ferait pas de différence entre les petits et les grands syndicats; une fédération qui appuierait surtout les syndiqués à la base qui ont le plus de problèmes et le moins de ressources.

Nous voulions une fédération où les dirigeants seraient toujours près de la base et informés des problèmes de celle-ci. Où les dirigeants représenteraient vraiment leur base.

Nous avons commencé à atteindre cet objectif. Il y a ici des syndicats de métallurgie, métallographique, d'automoteur, du textile et de l'alimentation. Il y a des petits syndicats et des syndicats moyens sans distinction. Ici tous les dirigeants sont des di-

rigesants de la base et nous continuerons ainsi.

Notre seul objectif est d'aider les syndicats de Maipu pour que, unis, nous affrontions nous-mêmes nos problèmes.

C'est pour cela que nous ne voulons obliger personne à s'affilier à notre organisation, mais nous nous engageons à ce que notre fédération soit ouverte à tous les syndicats du secteur, qu'ils soient ou non affiliés; tous les travailleurs de Maipu pourront compter sur notre appui, qui ne vise que le bien-être des travailleurs.

Cet appui se manifeste, par exemple:

Si un syndicat est en grève, il reçoit notre solidarité qu'il soit ou non affilié.

Le bulletin de la Fédération, qui commencera à sortir ce mois-ci sera ouvert à tous les syndicats de Maipu pour exposer leurs problèmes et faire état de leurs questions.

Les cours et les discussions de "formation" pour les dirigeants et la base qui ont commencé à se tenir seront ouverts à tous les travailleurs que cela in-

téresse.

Il en sera de même pour les activités culturelles et sportives intersyndicales que nous organisons. (...)

Cette fédération est née grâce à l'inquiétude de nos bases qui ont demandé que nous nous joignons à d'autres dirigeants syndicaux. De plus, la mise sur pied de la Fédération a été discutée largement par les bases, et approuvée par l'écrasante majorité.

Nous savons que dans plusieurs syndicats les bases sont passives et qu'elles ne participent pas par peur de congédiement. C'est pour cela qu'il est de notre devoir en tant que dirigeants syndicaux de chercher ce qu'il y a de mieux pour ceux que nous représentons, mais en consultation permanente avec eux. Nous essayons de promouvoir que la base ne participe pas seulement aux différentes activités de la Fédération, mais aussi au sein de leur propre syndicat,

parce qu'un syndicat où la base ne se prononce pas, où elle ne participe pas et ne mène pas la lutte avec ses dirigeants finit par disparaître ou devient une boule à traîner quotidiennement.

Nous nous engageons dans un chemin qui ne sera pas facile et où il reste beaucoup de chemin à parcourir. Mais il fallait commencer avec ceux qui étaient prêts. Nous savons et nous espérons que plus tard d'autres syndicats viendront se joindre et que nous ne serons pas la seule organisation qui travaille pour la base et conjointement avec elle.

C'est pour cela que nous lançons une invitation fraternelle à tous les syndicats de Maipu, à toutes les organisations de travailleurs du secteur pour que nous commençons à travailler de façon unitaire et sans conditions pour le bien-être des travailleurs de Maipu."

Dans une autre lettre, les camarades de la FSTM lancent un appel à la solidarité avec leur lutte. Ils nous disent qu'étant donné le degré de faiblesse du mouvement syndical chilien à l'heure actuelle, ils ont besoin de l'intérêt et de l'appui des travailleurs d'autres parties du monde. D'autre part, les camarades manifestent le désir de correspondre avec les organismes de solidarité avec le Chili dans le monde pour échanger sur leurs activités et celles des travailleurs chiliens. Pour correspondre ou envoyer des messages de solidarité, on peut écrire à: Federación de Sindicatos de Trabajadores de Maipu — Casilla 85, Correo Maipú, Santiago de Chile.

Tout soutien financier peut être envoyé au compte bancaire no. 7.000.642, Banco del estado, Sucursal Maipú, Santiago, Chile.



ABONNEZ-VOUS A ANCHA

Pour toute correspondance, adressez-vous à:
ANCHA CP 59, Paris 75623 CEDEX 13, France

Pour vous abonnez:

En Europe:

Envoyez vos chèques ou mandats-poste au nom de Bernard Guerrien a/s
ANCHA, CP 59, Paris 75623 CEDEX 13, France

En Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud:

Envoyez vos chèques ou mandats-poste à
Distribution Premier Mai, 1407 d'Iberville, Montréal, Québec, Canada, H2K
3B1



Prix pour un abonnement de 12 numéros:

Europe: Pour 1 an: France = 30 Francs (français), autres pays = 50 Francs (français)

Un abonnement de soutien est de 100 Francs pour n'importe quel pays.

Amérique du Nord, centrale et du Sud: Pour 1 an: \$6.00 (canadiens)

Abonnement de soutien = \$25.00 (canadiens)

Nom:

Adresse:

Pays:

Langue: